



N° d'épreuve FFM.....	292	Organisateur
Moto-Club.....	Moto Club de DONNERY	
N° d'affiliation.....	0319	
Date.....	11 et 12 Avril 2015	
Lieu.....	DONNERY	
Organisateur technique....	Gérard RENAUD	
Adresse.....	67 Avenue d'Orléans 45450 Donnery	
E-mail.....	renaudgerard5374@neuf.fr	
Téléphone.....	02-38-59-52-04	

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	GERAY Claude	Licence : 011388
Président du Jury ou Arbitre	MARQUEZ José	Licence : 016581
Membre du Jury.....	BELLANGER Alain	Licence : 003385
Membre du Jury.....	DION Denis	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	VASSEL Vincent	Licence : 023669
Responsable du chronométrage	en attente FFM	Licence :

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Ligue du Centre 125cc	13 ans		125cc	motos 125cc 2 temps, licence NCO,NJ3,INTER droit d'engagement 35€(transpondeur inclus)majoré à compter du 30/03/2015
Motos Anciennes	13 ans		125cc à 500cc	à partir de l'année 1978 à 1989 licence NCO, NJ3, MAT, INTER droit d'engagement 30€(transpondeur inclus)
National	13 ans		125cc à 650cc	motos classe 2,3,4-125cc à 500cc 2 temps et 250cc à 650cc 4 temps licence NCO, NJ3, INTER droit d'engagement 30€(transpondeur inclus) Clôture des engagements le 6/04/2015

Engagement :

Site internet : www.engage-sports.com
 Contact : **RENAUD Gérard**
 Adresse : 67 avenue d'Orléans 45450 Donnery
 Téléphone : **02-38-59-52-04**
 E-mail : renaudgerard5374@neuf.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur :
 oui non
 Tarif : **10€**
 Caution : **200€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical CENDRIE Pascal

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Orléans la Source

Temps de trajet (en min) 30 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Terrain de Moto Cross de Donnery

Adresse rue du Chaillot à Donnery

GPS – Latitude (Nord) 47,90349978

GPS – Longitude (Est) 2,11874245

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1620 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 75 m

Nombre de OCP* 29

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

Rappel :
l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club

Date : 8 février 2015

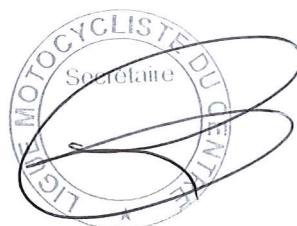
MOTO CLUB DE DONNERY

67, Avenue d'Orléans 45450 DONNERY

Tél. 02.38.59.52.04

Visa de la Ligue

Date : 11 FEV. 2015



Visa de la FFM

Date :

Numéro :